

BONJOUR

le **PIT**

- Saint-Junien, ville la plus sportive du Massif Central
- Urgence ! Collecte de sang les 9 février et 3 mars
- Recensement de la population du 15 janvier au 21 février

- Inscription au repas des aînés jusqu'au 17 janvier
- La publicité dans l'espace public : oui mais avec modération
- Revégétalisation de l'îlot central de l'avenue Barbusse

EDITO

LA LETTRE MUNICIPALE DE SAINT-JUNIEN • janvier 2015 • N°138

En signant une convention de services partagés, la Ville de Saint-Junien et la Communauté de communes Vienne Glane, viennent d'engager un processus qui vise à optimiser leurs moyens respectifs afin d'offrir plus de services à la population tout en réalisant des économies. Il s'agit aussi de créer les meilleures conditions pour la fusion dans un an du territoire Vienne Glane avec celui du Pays de la Météorite.

Cette démarche, utile pour notre avenir, se met en œuvre au moment où les collectivités territoriales subissent lourdement la baisse des dotations d'Etat qui mettent en péril leurs capacités d'action et d'investissement.

C'est dans ce contexte difficile que s'ouvre l'année 2015. Il n'entame en rien la volonté de la municipalité de poursuivre son travail au service de la population. En témoigne la mise en service dans les jours qui viennent de l'épicerie solidaire qui permettra de soutenir les foyers les plus fragiles de notre territoire. Notre détermination à développer notre ville prendra corps aussi dans la poursuite de la mise en œuvre des projets que nous avons prévus dans notre programme municipal (construction d'une nouvelle cuisine centrale, aménagement des Charmilles...). Il n'y a donc aucune résignation chez vos élus mais de la lucidité et la résolution d'offrir au plus grand nombre les meilleures conditions d'épanouissement. Au nom du Conseil municipal, je vous présente, à toutes et à tous, nos meilleurs vœux pour 2015.

Pierre Allard, maire

ZOOM

Souvenir, souvenirs

Didier Ruiz, metteur en scène, lance un appel à la population pour participer à son spectacle « Dale Recuerdos » qui sera présenté les 20 et 21 mars 2015 à la Mégisserie. Pour réaliser ce projet collectif, Didier Ruiz recherche des hommes et des femmes âgés de plus de soixante-dix ans non acteurs, qui viendront raconter leurs expériences de la vie sur scène.

Pour participer à ce projet, contactez Sophie Vergnaud au 05 55 02 35 23 - mediation.vienneglane@wanadoo.fr

Saint-Junien / Vienne Glane



Intérêt partagé

Les services techniques municipaux travaillent essentiellement pour la commune, comme ici à l'école Joliot-Curie, mais peuvent être appelés à intervenir sur le territoire Vienne Glane.

Optimiser les moyens pour être plus efficace et réaliser des économies, c'est le pari que font la commune de Saint-Junien et la communauté de communes Vienne Glane en partageant certains de leurs services.

Voilà déjà quatorze ans que la communauté de commune Vienne-Glane a été créée. Peu à peu celle-ci a pris de l'ampleur et ses compétences se sont élargies. Avant de franchir de nouvelles étapes, il est bon de faire un point sur la situation actuelle. **Le principe est simple.** Réunies autour d'un projet de territoire, les 8 communes (Chaillac-sur-Vienne, Javerdat, Oradour-sur-Glane, Saillat, Saint-Brice, Saint-Junien, Saint-Martin-de-Jussac, Saint-Victournien) ont confié à la communauté de communes un ensemble de compétences. Parmi les principales, citons la voirie, les ordures ménagères, le Pôle culturel la Mégisserie,

les loisirs avec le centre aqua-récréatif. Conçu et financé par la communauté de communes, ce dernier permet à l'ensemble des habitants de Vienne-Glane de bénéficier de tarifs attractifs. En s'associant à son financement chaque commune de la CCVG dispose d'un équipement haut de gamme.

Une avancée récente : les services partagés entre la mairie de Saint-Junien et la communauté de communes. Depuis le début de l'année, un quart des personnels de la commune de Saint-Junien et de la Communauté de communes Vienne Glane est amené à travailler pour l'une ou l'autre collectivité. Une

convention dite de "services partagés" vient d'être signée en ce sens. Lors de la dernière séance du conseil municipal, le maire a expliqué que cette mutualisation avait pour objet de « fédérer des moyens pour plus d'efficacité afin d'apporter plus de services aux habitants tout en réalisant des économies d'échelle, d'anticiper le développement territorial de la Communauté de communes ».

A la fois technique et stratégique, cette mutualisation des moyens porte sur la maintenance et la gestion des bâtiments, des espaces publics et du parc automobile de deux collectivités. Elle concerne également la gestion des ressources humaines, l'administration des finances, la gestion des moyens informatiques, la conservation des archives, le suivi des contentieux et des contrats d'assurances.

Les services techniques des deux collectivités fournissent les trois quarts de l'effectif des services partagés. La mise en commun de leurs moyens doit conduire à plus de cohérence dans leurs interventions. « Le regroupement des personnels avec des respon-

sables de services qui travaillent ensemble doit permettre une meilleure programmation des projets des deux collectivités et une meilleure gestion des demandes provenant des administrés et des communes du territoire », souligne Claude Brandy, adjoint au maire de Saint-Junien, chargé des travaux. C'est un esprit de travail différent qui se met en place et qui devrait permettre d'être plus efficace ». Avis partagé par le directeur des services techniques, Michel Burguet qui voit là l'occasion de mieux coordonner les actions sur un territoire. « Cela doit générer aussi des économies d'échelle, souligne-t-il. Nous allons centraliser les achats, optimiser nos moyens logistiques en n'étant plus obligés de doubler des équipements ou matériels qui représentent des investissements lourds ».

Ce n'est que le début de cette mutualisation qui sera évaluée annuellement par un comité de suivi. Ce dernier est chargé d'examiner la pertinence de la mise en commun des services et ses répercussions financières.

Saint-Junien commune la plus sportive du Massif Central

Saint-Junien a été désignée commune la plus sportive du Massif Central, dans la catégorie des communes de 10 000 à 20 000 habitants.

Le jury de Sports Mac, l'association d'étude et de promotion du sport et des activités sportives du Massif Central, a proclamé les résultats du Challenge 2014 le 17 décembre dernier. Déjà candidate en 2012, Saint-Junien s'était classée troisième.

La remise officielle du trophée aura lieu courant avril.

VITE DIT

CITOYENS

Les élèves de CM2 de l'école République, année 2013/2014, ont obtenu le diplôme «Mention citoyenne» décerné par l'Education nationale. Il récompense le projet «Être citoyen», réalisé au cours de l'année scolaire avec leur enseignante Véronique Lyda, qui les avait amenés à la découverte des institutions publiques locales et nationales, de la Mairie à l'Assemblée nationale.

REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens offert par la commune aux personnes âgées de plus de 65 ans aura lieu le dimanche 1er février 2015 à la Salle des congrès du Châtelard. Afin de faciliter l'organisation de cette journée et d'améliorer l'accueil des aînés, le maire et le conseil municipal invitent toutes les personnes de la commune, âgées de 65 ans et plus, à s'inscrire à la mairie (bureau du rez-de-chaussée) au plus tard le 17 janvier.

EUROCOM

L'édition 2015 de l'Eurocom de basket se déroule le samedi 17 janvier à partir de 14h00, au Palais des sports. Les basketteurs de tout poil, tous âges et tous niveaux sont attendus pour cette fête du sport et de la bonne humeur. Ils se retrouveront en fin de journée, Salle des congrès, pour un repas convivial bien mérité.

Nouveau transfert de compétence de l'Etat : l'instruction des permis de construire

Jusqu'alors, les petites communes qui ne disposaient pas d'un service urbanisme intégré, transmettaient leurs dossiers de permis de construire aux services de l'Etat. A partir du 1^{er} juillet 2015, elles ne pourront plus le faire et ce sera aux intercommunalités que reviendra cette tâche dont le coût supplémentaire ne sera pas compensé par l'Etat. Après les saignées conséquentes dans les dotations, c'est un nouveau coup porté aux collectivités locales.



Neuf jeunes en insertion professionnelle, encadrés par la Mission locale rurale et les services municipaux, ont nettoyé le site Corot de ses déchets.



AU DOS

Une exposition et trois conférences sur la place du cheval pendant la première guerre mondiale sont programmées dans les prochaines semaines.

Lettre municipale éditée par la Mairie de Saint-Junien
Place Auguste-Roche
87200 Saint-Junien
Tél. 05 55 43 06 80
www.saint-junien.fr
Directeur de publication : Hervé Beaudet
Rédaction/crédit photos : Mairie
Impression : Rivet, Limoges
6000 exemplaires

Saint Junien

Recensement de la population

La campagne 2015 de recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 21 février. Le recensement détermine le nombre officiel d'habitants de chaque commune. De ces chiffres découle le niveau de la participation de l'Etat au budget des communes. Il permet également aux pouvoirs publics d'ajuster leur action aux besoins des populations (décider des équipements collectifs nécessaires, écoles, hôpitaux etc..., préparer les programmes de rénovation urbaine, d'adapter les services proposés à la population...).

C'est pourquoi la participation des personnes recensées est essentielle. Elle est obligatoire par la loi mais c'est avant tout un devoir civique. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement est réalisé en cinq ans sur 40% des logements de la commune. Chaque année, ce sont donc 8% des logements qui sont recensés. Les personnes concernées recevront, d'ici le 21 février, la visite d'un agent recenseur muni d'une carte officielle qu'il doit présenter. Elles sont invitées à lui réserver le meilleur accueil. L'agent recenseur remettra des questionnaires papier à remplir qui pourront lui être rendus ou déposés à la mairie, ou encore envoyés directement à l'INSEE par la Poste. Depuis cette année, il est aussi possible de remplir les documents via le site internet www.le-recensement-et-moi.fr. Renseignements au service Etat-Civil/Affaires Générales à la mairie au 05 55 43 06 84 du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Le samedi de 08h45 à 11h45.

Don du sang

Chaque début d'année, les collectes de sang diminuent de manière importante à cause notamment des épidémies de grippe, des intempéries. L'Etablissement français du sang appelle donc à une forte mobilisation pour les prochains dons de sang. Les prochaines collectes auront lieu, salle Amédée-Burbaud à Saint-Junien, le lundi 9 février et le mardi 3 mars de 14h30 à 19h00.

Cadre de vie

Pub : trop c'est trop !

Depuis 1902, les pouvoirs publics se sont attachés à réglementer la publicité dans l'espace public. Il s'agissait à l'origine de protéger le patrimoine historique, artistique et culturel de l'apposition de « panneaux réclames ». Cette préoccupation figure toujours dans la loi actuelle qui s'inscrit toutefois dans un ensemble plus vaste de lutte contre la pollution visuelle, de mise en valeur du paysage et du patrimoine et de participation aux efforts d'économie d'énergie en limitant les dispositifs lumineux.

Comme la plupart des villes, Saint-Junien n'échappe pas à la prolifération de la publicité extérieure, qu'elle soit permanente ou ponctuelle. Pour la contrôler, comme le lui autorise la loi, la commune s'est dotée en 2003 d'un Règlement local de publicité plus restrictif que les consignes nationales et qui devrait encore évoluer dans les années à venir.

Mais il n'est pas toujours simple de faire appliquer la réglementation. C'est pourquoi, l'équipe municipale a engagé une procé-



Enseignes, pré-enseignes, affiches, panneaux, banderoles... tout ou presque est permis si l'on respecte la réglementation.

dure d'effacement de la publicité dans les zones où elle est interdite (hors agglomération et aux abords des sites classés). Cet automne, les entreprises possédant des dispositifs non conformes ont été invitées à se

mettre en règle et déjà, diverses publicités ont disparu de notre environnement. L'effort est également porté sur l'affichage temporaire qui fleurit parfois anarchiquement sur la voie publique. Un effort auquel

la municipalité souhaite que le mouvement associatif participe. La pose de panneaux, banderoles et autre fléchages en vue de la promotion d'une manifestation doit en effet répondre à certaines prescriptions concernant la taille, l'emplacement, le système d'accroche, la durée d'implantation... Toute signalétique est soumise à une demande d'autorisation préalable auprès du service urbanisme de la Mairie. Un imprimé type est disponible auprès de ce même service ainsi que sur le site internet de la ville. Renseignements au 05 55 43 06 98.

Insertion et citoyenneté

Ils sont neuf jeunes adultes en recherche d'insertion professionnelle à s'être retrouvés le 11 novembre dernier au site Corot. Equipés de gants, de pinces et de sacs poubelle, ils ont entrepris de nettoyer cet espace naturel si prisé par les promeneurs. L'initiative mettait un terme au projet collectif entièrement monté et réalisé par ce groupe encadré par la Mission locale rurale de Saint-Junien. Cet exercice de pédagogie active s'inscrit dans le cadre du dispositif «Orientation active pour l'emploi des jeunes» initié par le Conseil régional. Dispositif qui favorise la découverte de l'environnement professionnel et ses contraintes.

Les jeunes âgés de 17 à 25 ans avaient décidé de faire de ce



Les jeunes entourés des conseillers de la Mission locale et des représentants des services techniques municipaux, s'apprentent à nettoyer le site Corot.

projet un acte citoyen en faveur de l'environnement et du cadre de vie. C'est pourquoi, ils ont décidé de collecter les déchets au site Corot. Accompagnés par

Jean-Pierre Jude du service voirie de la mairie, ils ont ramassé canettes, emballages alimentaires, enjoliveurs et autres pneus... Ils ont fait œuvre utile.

Associations sportives

Le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) de la Haute-Vienne organise une réunion d'information en direction des associations sportives qui souhaiteraient faire une demande de subvention auprès du Centre national de développement du sport CNDS. Cette réunion se tiendra le mardi 17 février 2015 à 18h30, salle Amédée-Burbaud (Palais des Sports).

Avenue Barbusse La traversée des piétons sécurisée

Le terre-plein central de l'avenue Henri-Barbusse entre le square Curie et le rond-point de la Muse va être prochainement revégétalisé.

Les plantations actuelles, trop hautes, représentaient un danger pour les piétons qui pouvaient être masqués lors de leur traversée de l'avenue. Il a donc été décidé de les remplacer par des plantes plus basses. L'opération doit se dérouler dans la seconde moitié du mois de janvier. Pour assurer la sécurité des équipes des espaces verts durant leurs interventions, la circulation sera neutralisée dans le sens descendant. Une déviation sera mise en place.

Les travaux se dérouleront entre 9h30 et 16h00 afin de perturber le moins possible la circulation et de permettre le passage des transports scolaires.

Trophées du Lions club La solidarité associative récompensée

Trois associations de la communauté de communes seront sur le podium de la première édition des "Trophées associatifs du Lions Club", le 7 mars prochain.

Le Lions club de Saint-Junien a en effet décidé de mettre en valeur les associations locales qui mènent des actions de solidarité sans relation directe avec leur raison d'être première. Les trophées seront remis lors d'une soirée festive organisée à la Salle des congrès.

Il est encore temps pour les associations de remettre un dossier de candidature à Alain Lebegue, Président du Lions club, Relais de Comodolac à Saint-Junien. Renseignements au 05 55 02 12 82 ou alainlebegue@sfr.fr.

Centenaire de 14-18

Des chevaux et des hommes

Le prochain rendez-vous de la célébration du centenaire de la Grande Guerre est donné du 29 janvier au 26 février 2015, à la Halle aux grains pour une exposition intitulée "Mémoires de guerre des Limousins : des chevaux et des hommes".

Née d'un partenariat entre la commune et le Cercle de Généalogie et d'Histoire des Marchois et des Limousins (CGHML), cette exposition évoque le rôle des chevaux pendant la guerre, notamment au travers du dépôt de remonte installé à Saint-Junien. Un dépôt destiné à fournir des chevaux pour l'artillerie existait dans la cité gantière depuis 1887. Lors de la première guerre mondiale, dès la fin 1914, le 15^{ème} Régiment d'Artillerie de Campagne, originaire de Douai dans le nord cantonne à Saint-Junien. Au mois de mai 1916, le dépôt de remonte est mis à sa disposition et le restera jusqu'au 18 décembre 1918. Les soldats



tissent des liens étroits avec la population : 30 mariages sont célébrés entre soldats et habitantes de Saint-Junien. Les soldats participent aux travaux

agricoles, des rencontres sportives sont organisées entre les jeunes gens non mobilisés et les soldats... Il faut noter que pas un cheval ne sera abattu à l'abat-

toir de Saint-Junien pendant toute la durée de la guerre, ceci mettant provisoirement fin à la boucherie chevaline. L'exposition nous replonge dans cet aspect peu connu de l'histoire de la ville.

Trois conférences

Trois conférences accompagnent l'exposition. Elles seront données à la Salle des fêtes à 20h30 et seront suivies d'une visite commentée de l'exposition :

30 janvier : "Le 15^{ème} Régiment d'Artillerie de Campagne et le dépôt de remonte de Saint-Junien" par Jean-René Pascaud.

13 février : "Le cheval de campagne... en campagne" par Philippe Grandcoing

20 février : "Le cheval de guerre" par Diane de Sainte-Foy

Entrée Libre



ESSENTIEL VILLE

Agenda

11 janvier : Conférence gesticulée "Et si on empêchait les riches de s'instruire plus vite que les pauvres ?" avec Frank Lepage, à 16h, à la Mégisserie.

17 janvier : Eurocom de l'ASSJ Basket et des Vieux paniers, à 14h, au Palais des sports.

18 janvier : Rando VTT et pédestre "Les copains d'abord", avec l'Amicale de la Bretagne.

27 janvier : Tournoi de handball USEP, de 13h30 à 19h30, au Palais des sports et au gymnase des Charmilles.

29 et 30 janvier : Théâtre "Le cercle des utopistes anonymes" d'Eugène Durif, à 20h30, à la Mégisserie.

29 janvier au 26 février : Exposition "Mémoires de guerre des Limousins (1914-1918) : Des chevaux et des hommes" à la Halle aux grains.

30 janvier : Gala d'arts martiaux, à 20h00 au Palais des sports.

31 janvier : Loto de l'école de rugby de l'ASSJ, à 20h30, à la

Salle des fêtes.

1^{er} février : Concours de tir à l'arc, au gymnase Paul-Eluard.

1^{er} février : Athlétisme, inter-régionaux de lancers longs, au stade.

2 au 8 février : Initiation théâtre de masques, toute la journée, à la Maison des Consuls.

3 février : Concert symphonique "Ravel, sur le marché de Limoges" avec l'Orchestre de Limoges et du Limousin, à 20h30, à la Mégisserie.

6 février : Loto de l'école primaire Chantemerle, à 20h30, à la Salle des congrès.

6 février : Loto du Lions Club à 20h30, à la Salle des fêtes.

13 au 15 février : Salon avicole et apicole, salle municipale des Seilles.

D'autres infos sur www.saint-junien.fr

Ville de Saint-Junien